Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 105

Rubrik: Nos lecteurs nous écrivent : le Fonds d'investissement ne sera-t-il pas intégré au système?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bien s'ils réagissent. Les consultés en consultent d'autres, et avec leur bon sens et leurs informations empiriques, disent : oui ou non, un peu ou beaucoup, comme ci ou comme ça.
La discussion n'a, en aucune façon, été préparée scientifiquement. Or, une question essentielle est ainsi négligée : Que recouvre le droit constitutionnel ? Quel est le décalage entre la façade juridique et la réalité politique, économique ? Comment les décisions sont-elles prises en Suisse ? Comment sont-elles réellement contrôlées ? Quel usage, par exemple, a-t-il été fait des dispositions sur la naturalisation des étrangers ? etc...
Plutôt que de demander aux universités leur avis, ce qui les poussera à rédiger un exercice d'école, c'est-à-dire à bâtir une constitution modèle, comme l'a fait le professeur Imboden avec ses étudiants, il aurait été plus utile de leur confier la mise au point d'une documentation de qualité scientifique.
Faute de cette analyse préalable, les contributions des cantons, des partis et des associations resteront, souvent, à la surface.
Il y a du trompe-l'œil dans la largeur de vue de la commission Wahlen. Allez-y, feu vert, tout peut être repris à zéro, aucun tabou, apportez vos idées neuves; apparemment donc, elle refuse toute limitation du sujet. En fait, elle le restreint à des échanges de vue, de caractère essentiellement verbal, sur la façade constitutionnelle de la réalité helvétique.
Le véritable réexamen aurait dû commencer par une analyse critique des faits, politiques et économiques, par la mise au point d'une documentation sûre, par un décapage des apparences. Tel n'a pas été le cas. Sur un sujet capital on fait travailler vingt-deux cantons, des partis, toute la Suisse, universités comprises, dans une improvisation qui vaudrait à un étudiant présentant un mémoire de vigoureux rappels méthodologiques.
Mais admettons qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un sondage d'opinion. Révélera-t-il des points sensibles ?

L'équilibre cantonal

Dans notre sphère d'observation, ce qui nous a frappés, c'est la très vive méfiance qui s'exprime à l'égard de la suprématie économique de la région zuricoise; une sorte de ressentiment, à la fois craintif et agressif. Il mériterait une analyse, car il est ambigu. D'une part, chacun est conscient que, sans le dynamisme industriel de la Suisse alémanique, la prospérité régionale serait moindre. Car la croissance en Suisse romande a atteint, entraînée et soutenue par le dynamisme des Confédérés, pour autant que l'insuffisance des statistiques permette de l'établir, des moyennes largement comparables à la Suisse alémanique. Et même l'essor genevois a été exceptionnel, en tête de peloton. D'autre part, les Confédérés assurent le financement d'une partie des investissements (publics et privés) des cantons romands, où l'épargne est insuffisante. Mais qui paie, tient des leviers de commande. Quels sentiments porte-t-on à un créancier ?
Cette attitude, M. Alexandre Hay, codirecteur de la Banque nationale, l'avait parfaitement analysée, il y a quatre ans, dans une étude que l'on peut considérer comme classique; la conclusion demeure : les grandes décisions économiques se prennent toutes outre-Sarine (cf. la presse romande, d'avril 1965).
La Suisse de 1848 avait misé sur le libéralisme économique : recherche de la compétitivité sur les marchés internationaux, abolition de tout protectionnisme à l'intérieur du pays. Ce libéralisme, dans le pays même, mettait les cantons non-industrialisés et les cantons pauvres en état d'infériorité; mais ce qu'ils perdirent ainsi, ils le retrouvèrent, indirectement, grâce à la réussite internationale des cantons industriels.
Or la question qui, encore obscurément, aujourd'hui est posée, est de savoir si ce libéralisme-là peut assurer un équilibre économique durable du pays. Nous en doutons.

La pente naturelle

La supériorité alémanique tient, entre mille facteurs, à une exceptionnelle capacité financière. Elle s'est depuis dix ans extraordinairement renforcée. Le bilan des trois grandes banques commerciales suisses en est, à lui seul, un indice éloquent. Or, il n'y a pas de raisons pour que cesse ce mouvement; la concentration appelle la concentration.
D'autre part, si l'Etat se lie plus étroitement à l'économie, en finançant, par exemple, une partie de la recherche scientifique fondamentale et de la recherche appliquée, il renforcera, proportionnellement, les forces existantes. La pente naturelle va, de toute façon, vers un accroissement du déséquilibre.
Enfin, cette supériorité économique a des effets amplificateurs dans des domaines essentiels. Les associations économiques, celles qui sont consultées par le Conseil fédéral, sont presque totalement entre les mains de la Suisse allemande. Là, le sentiment d'être majorisé est particulièrement sensible.

Une autre politique

Les remèdes sont possibles. Ils touchent à de nombreux domaines; nous nous contentons d'en citer, ici, quelques-uns pour mémoire : politique de crédit, propre à faciliter le développement de certaines régions; politique fiscale, assurant une sérieuse péréquation financière entre les cantons, notamment par la ristourne d'une part importante de l'impôt qui devrait être perçu par la Confédération seule sur les personnes morales; aménagement du territoire, etc...
Mais le propre de telles mesures consisterait à intervenir de manière différenciée suivant les cantons, suivant les régions. Or des différences ne pourront jamais être objectivement justifiées, si chaque canton n'établit son plan, son programme, s'il ne fait pas le compte de ses ressources, privées, publiques, si la statistique n'établit pas de manière sûre comment le revenu national se répartit dans chaque Etat.

L'autre bout

Si l'on se limite à ces remarques subjectives (un des volets de cette documentation qui fait défaut aurait dû être une étude sérieuse du développement économique des régions suisses, une localisation des grands centres de décision), on arrive à la conclusion que la réforme au sommet sera insuffisante ou dangereuse.
La refonte de la Constitution fédérale n'aurait de sens que si elle était préparée par une série d'initiatives venant d'en bas, des cantons eux-mêmes. (Finalement, il n'en a pas été autrement en 1848, après plusieurs années, où une série de cantons basculèrent dans le radicalisme).
Faut-il alors réviser les Constitutions cantonales ? Oui, mais pas pour faire du droit par plaisir ou par juridisme de clocher; c'est un prétexte politique à saisir.
Les arguments qui justifient ce travail sont nombreux.
— Plusieurs problèmes sont déjà posés au niveau des cantons; ils touchent notamment à l'organisation de la coordination intercantonale, au rôle des conseillers aux Etats; diverses réorganisations administratives cantonales sont, de même à l'ordre du jour,
— La réforme fédérale n'aura pas de sens, sauf centralisateur, si elle n'est pas préparée à la base,
— Seule une réforme cantonale pourrait, avec l'appui de la presse, de la radio-TV, toucher vraiment l'opinion; et une discussion générale de cette nature permettrait d'associer d'autres milieux que les députés patentés.

Le possible

Nous étions deux de D.P. à faire partie de la commission vaudoise extra-parlementaire, chargée d'étudier les problèmes de la révision de la Constitution. Ce fut instructif (connaissez-vous vraiment votre Constitution); la discussion, agréable et serrée.
Mais il nous arrivait souvent, sur des points où la commission était pourtant quasi unanime, de penser que notre avis se noyerait parmi beaucoup d'autres. En revanche, si cela n'avait dépendu que du Canton seul, l'accord aurait signifié une chance de réalisation. Il serait sage de commencer par le possible. Il faut mettre prioritairement à l'ordre du jour la révision des Constitutions cantonales.

Nos lecteurs nous écrivent : Le Fonds d'investissement ne sera-t-il pas intégré au système ?

Nous poursuivons la publication des lettres de lecteurs qui participent à la discussion préalable de nos numéros spéciaux.
Aujourd'hui, un groupe d'étudiants nous donne son avis sur le Fonds d'investissement syndical.

« Le fonds d'investissement des travailleurs sera-t-il une étape, transitoire certes, mais orientée pourtant sur la société socialiste ? Cette question, nous nous la posons; sans vouloir y répondre, nous allons essayer de préciser quelques points importants.

» Notre société capitaliste se caractérise par une scission fondamentale entre la force vivante du travail salarié d'une part, et la force autonome de production, soustraite au contrôle humain des travailleurs d'autre part. Le corollaire de cette constatation, c'est que la gestion et le contrôle de l'activité humaine de production ne se trouve pas aux mains des principaux intéressés, mais bien entre celles d'une minorité, la classe dirigeante. Il se révèle donc nécessaire, dans une optique socialiste, de renverser l'actuel mode de gestion de la société, pour le remplacer par une forme d'organisation sociale et politique accordant aux salariés le droit de contrôle qui leur revient. C'est à une conclusion assez semblable que vous arrivez aussi dans votre numéro 93 de DP.

« La société ne changera pas si l'on ne touche pas à ses structures économiques... L'intervention des travailleurs dans l'économie est en fait directement à leur portée... »

» C'est donc dans cette optique de transformation des structures économiques que vous vous proposez de réaliser un fonds d'investissement des travailleurs. Ce fonds utiliserait l'épargne ouvrière accumulée dans les caisses d'assurance (22 milliards) pour donner aux travailleurs un poids d'intervention considérable dans l'économie. Supposons que les obstacles techniques et politiques qui se dresseraient forcément devant un tel projet soient écartés, supposons qu'une telle organisation puisse effectivement se créer, à qui sa puissance servira-t-elle ?

Vous souriez en pensant que nous n'avons rien compris ! En réalité, nous connaissons votre réponse, car vous citez vous-mêmes un exemple concret dans lequel cette intervention pourrait se réaliser : la politique du logement. N'est-il pas dès lors amusant de poser la question ci-dessus ? La stabilisation, voire même la baisse des prix des loyers, n'est-ce pas là un exemple qui justifie parfaitement l'existence d'un tel fonds ?

» Pour nous, l'analyse doit porter sur deux niveaux distincts : d'une part, elle sera une étude des possibilités d'aménagement du système en faveur d'un progrès social immédiat des salariés; et d'autre part surtout, elle doit être la mise en lumière de certains objectifs qui dépassent précisément le stade précédent où seule compte l'efficacité, et débouchent vraiment sur la construction d'une société socialiste. Un exemple : la loi du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle qui a introduit une limitation de la liberté des patrons dans le cadre du contrat d'apprentissage a incontestablement favorisé les apprentis et les jeunes travailleurs. Il existe cependant entre une victoire sociale de ce genre et une réali-
car vous citez vous-mêmes un exemple concret dans sation socialiste un écart dont il faut tenir compte. Vous ne pourrez, direz-vous, souscrire à cette doctrine du tout ou rien. La question est plus réfléchie pourtant qu'elle ne le laisse supposer de prime abord.

(suite page 4)

Etudiants et Fonds d'investissement (suite)

Nous avons parlé plus haut du droit d'intervention des salariés dans l'économie, or, suffit-il de donner à une organisation syndicale une puissance effective d'intervention pour satisfaire cette revendication de base ? Aux USA, par exemple, nul ne conteste la puissance colossale de certains syndicats (voyez l'AFL-CIO et son président G. Meany) peut-on parler pourtant à leur propos d'une véritable intervention des travailleurs dans l'économie, ou faut-il constater avec amertume la navrante intégration de ces mêmes salariés ? Que se passe-t-il en Allemagne où l'une des plus grandes banques est entre des mains syndicales ? Comment donner au fonds d'investissement des travailleurs des moyens financiers énormes sans le jeter par là même dans les méandres et impératifs du système capitaliste ?

» La question centrale d'un programme socialiste reste celle de la gestion de la société industrielle. Il ne vous a pas échappé à DP puisque vous l'abordez à propos de la maison d'édition Rencontre. Cette question d'ailleurs n'est pas du tout éloignée de notre propos. En effet, il serait possible d'introduire dans ce fonds lui-même un modèle de gestion qui pourrait ensuite être repris pour l'ensemble de la société. Ce serait effectivement un moyen de concilier à court terme d'abord, le souci d'efficacité et de prise sur la réalité économique, et à long terme ensuite, le renversement final d'un mode de gestion anti-démocratique fondé sur la scission que nous relevions au début de notre texte.

» Première question : même avec ce nouveau mode de gestion, est-il possible d'éviter l'écueil qui s'est révélé aux USA et ailleurs ? Pourquoi trouverait-on en Suisse un terrain si favorable qu'il nous conduise à un résultat si différent ? Une telle hypothèse ne peut d'ailleurs être exclue à priori.

» Deuxième question : comment imagine que ce nouveau mode de gestion ainsi isolé, ne soit pas rapidement dépassé puis avalé par le système environnant ?... »

Réd. : Nous aborderons ce sujet dans notre cahier spécial. Ici nous ne voulons donc pas donner une réponse anticipée, mais suggérer quelques lignes de réflexion, car il s'agit de quelque chose qui touche à l'essentiel.

Le pouvoir économique du Fonds n'est qu'un moyen, Il doit entraîner un changement véritablement qualitatif; si ce fonds n'était qu'une autre banque, gérée par des administrateurs et des directeurs qui n'auraient qu'une idée, celle de se faire reconnaître par les administrateurs des banques privées comme égaux en respectabilité, où serait le progrès, en effet ?

Mais l'orientation des placements est déjà du domaine qualitatif. Des logements, s'ils sont bien conçus, soustraits à la spéculation, déterminent en une certaine mesure un autre style de vie. Pour le reste, la politique Fonds dépendra de la vigilance critique des animateurs et des membres. Il n'y a jamais de recette pour que les choses soient définitivement parfaites. Même les révolutions sont escamotables.

Qui est Bührle?

Quelques notes sur cette entreprise.

— Son développement est récent; il s'accomplit en moins de cinquante ans. Quand en 1924, Emil Georg Bührle reçoit mandat d'une fabrique de Magdeburg de réorganiser la fabrique de machines d'Oerlikon, cette dernière occupait 80 ouvriers et employés. Aujourd'hui, le groupe occupe 14 400 personnes.

— L'entreprise est strictement familiale; pendant longtemps D. Bührle en fut l'administrateur unique; depuis 1967 siègent au conseil Mme Anda-Bührle, et les grands directeurs de l'entreprise. Cette société a donc toujours dépendu d'un homme, qui en a assumé toutes les responsabilités.

— Comme les actionnaires sont les membres de la famille, presque tous les gains sont réinvestis; l'autofinancement est parfait, moins l'argent de poche (quelques millions) de M. Bührle.

— Chiffre d'affaires; armement 32 %; textile, 18 %; machines, 12 %; technique du soudage, 11 %; 7 % transport et appareil électrique. Le 40 % du tout se fait en Suisse.

Les participations

Elles sont publiées depuis 1967; en voici la liste panachée et internationale (d'après la « Weltwoche » du 13.12.1968).

Les machines

Werkzeugmaschinenfabrik, Oerlikon Bührle & Co., Zürich
Oerlikon Italiana SpA, Milano/Italie
May-Pressenbau GmbH, Schwäbisch-Gmünd/Allemagne
Press- & Stanzwerk AG, Eschen/Fürstentum Liechtenstein
Delisle & Ziegele GmbH, Werkzeugmaschinen, Stuttgart/Allemagne
Olkon Handelsgesellschaft für Metallprodukte mbH, Bonn/Allemagne
Hermes Ins., Washington/USA
Ed. Ferreirinha & Irmao, Lda. *, Porto/Portugal
Euromaquina SA *, Madrid/Espagne

L'armement

Contraves AG, Zürich
Contraves Italiana SpA, Roma/Italie
Contraves Industrieprodukte GmbH, Stuttgart/Allemagne
Contraves Industrial Products Ltd., Londres/Grande-Bretagne

Le textile

AG der Spinnereien von H. Kunz, Windisch
Spinnerei Siebnen AG, Siebnen
Spinnerei & Weberei Dietfurt AG,, Bütschwil
Wirkerei Rorbas AG, Rorbas
Aktienges. A. & R. Moos, Weisslingen
Weberei Russikon AG, Russikon
AG Spinnerei & Zwirnerei Schönthal, Weisslingen
J. Heeb AG, Russikon
Hausamann Textil AG, Winterthur
Oppenheimer & Hartog GmbH, Stuttgart/Allemagne
Paul Boheim GmbH, Wermelskirchen/Allemagne
Royalin GmbH, Laufenburg/Allemagne
Wellington Industries (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud
Frotex (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud

Le soudage

Elektrodenfabrik Oerlikon Bührle AG, Zürich
Oerlikon Elektrodenfabrik Eisenberg GmbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Schweissmaschinenfabrik Stockach GmbH, Stockach/Allemagne
Electrodes Oerlikon Argentina S.A., Buenos Aires/Argentine
Skandinavska Oerlikon Svets AB, Stockholm/Suède
Europäische Holding Intercito AG, Stans
Fontargen AG *, Zürich
Fontargen Italiana SpA *, Milano/Italie
Fontargen Gesellschaft für Löt- und Schweisstechnik mbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Electrodes Ltd.*, Crawley/Grande-Bretagne
Super Tecnica SA *, Tlalnepantla/Mexique
I. B. Advani Oerlikon * Electrodes (Private) Ltd., Bombay/Indes
Pakistan Welding Electrodes * Ltd. Karachi/Pakistan
Welding Industries of Australia * Pty. Ltd., Thomastown/Australie
Oerlikon Kaynak Electrodlari * ve Sanay AS, Istanbul/Turquie

L'immobilier

Immobilien-Abteilung der Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon Bührle & Co., Zürich
Kies AG, Wil
Terreni alla Maggia SA, Locarno, Hotel Sonnenhof, Ascona
Vallerana SA, Locarno
Hotel Storchen AG, Zürich
Hotel Airport AG, Opfikon-Glattbrugg
Hotel Zürich AG, Zürich

L'Amérique latine

Fabrica Argentina de Engranajes SA, Buenos Aires/Argentine
Industria Pesquera de Alta Mar Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Laboratory Quimico Farmaceutico Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Manifactura de Esmeriles y Abrasivos Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Aislaciones Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Distribuidora Comercial Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Sociedas Anonima *, de Industrias Plasticas, Barcelone/Espagne

Filiales et participations

Pilatus Flugzeugwerke AG, Stans
Balzers Aktiengesellschaft Balzers/Principauté du Liechtenstein
Elastin-Werk Aktiengesellschaft, Triesen/Principauté du Liechtenstein
Oerlikon Plastik AG, Au-Wädenswil
Euklid AG, Zürich
Olkon Corporation, Stamford/USA
Artemis Verlags Aktiengesellschaft, Zürich
Artemis Verlags GmbH, Stuttgart/Allemagne
Inrescor, Internationale Forschungsgesellschaft AG, Schwerzenbach
Alpina Reederei AG *, Bâle
Alpine Lufttransport AG * (ALAG), Zürich
Zupack AG *, Zürich
Elsaesser Technische * Papiere AG, Kirchberg

* Participation moins de 50 %.

Une école fédérale

Le Comité central du Parti suisse des paysans, artisans et bourgeois a annoncé son intention de lancer une initiative pour faire passer l'enseignement sous la compétence de la Confédération.

Seraient du domaine fédéral :

l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire afin qu'ils soient fixés uniformément pour toute la Suisse.

la synchronisation des programmes scolaires et des plans d'enseignement de tous les degrés jusqu'à la maturité, la promotion d'un degré à l'autre, les moyens d'enseignement et la formation du corps enseignant.

Rien que cela !

Laissons les initiateurs à leur initiative. Mais on s'est frotté les yeux en lisant dans la « Gazette de Lausanne » un éditorial, pas moins ! pour cautionner cette initiative et répondre à M. J.-P. Rochat qui, en praticien, avait, dans « L'Educateur » formulé les objections que dicte le bon sens.

La liberté académique à Fribourg

Le 30 novembre un chahut agita l'Université de Fribourg. Le Sénat, après enquête et réflexion, décida de ne pas prononcer de sanctions disciplinaires.

Le Conseil d'Etat fribourgeois, lui, veut en découdre.

Il réclame une enquête.

A cette occasion, il rappelle l'article 3 du règlement du 27 mars 1953 concernant la location des salles de l'Université.

Il est ainsi rédigé.

« Les doctrines qui y sont exposées ne peuvent pas être opposées aux principes chrétiens ».

Vérité au-delà des Pyrénées, vérité à Fribourg.

Les rombières décideront

Le capital de Saint-Gobain est très largement dispersé. Son rival tente une opération publique de rachat.

Les innombrables actionnaires, inconnus, sont sollicités. Ainsi un journaliste impertinent peut-il titrer : « Les rombières décideront ».

Et les ouvriers ? Et les employés, les cadres de l'entreprise ?

Ça ne les regarde pas ! Les rombières décideront pour eux.